inspection académique
Yonne
académie
Dijon
éducation
nationale

Sens, le 18 février 2011

Inspection de l'Education nationale Sens II

réf. ns 05/2010-2011

Dossier suivi par
Eric Junca, IEN
Tél. 03 86 64 56 56
Fax. 03 86 64 63 64
secsens2@ac-dijon.fr

24, cours Tarbé
89 100 SENS

L'Inspecteur de l'Education nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants de CM2

s/c de Mesdames et Messieurs les Directeurs

Objet : liaison école - collège

NOM	émargement	NOM	émargement

Les notes de service sont à émarger par tous les enseignants, membres du Réseau, ZIL et Brigade compris. Elles seront conservées dans les archives de l'école et pourront être demandées lors de l'inspection du directeur. Penser à informer les collègues momentanément absents.

Dans le cadre de la liaison école-collège, la première des deux réunions annoncées par la NS n°4 se tiendra à la date et à l'heure indiquées ci-dessous pour chaque secteur de collège concerné :

Collège de Saint Valérien : le lundi 7 mars de 17h à 18h30
Collège de Paron : le mardi 8 mars de 1715 à 18h45
Collège de Villeneuve sur Yonne : le mardi 29 mars de 17h15 à 18h45
Collège de Villeneuve l'Archevêque : le jeudi 31 mars de 17h15 à 18h45
Collège de Villeneuve la Guyard : le lundi 11 avril de 17h à 18h30

Pour mémoire, le document à partir duquel les équipes travailleront durant cet échange était joint en annexe de la note de service n°4 ; il conviendra également d'apporter, à cette réunion, **les cahiers d'évaluation des élèves** susceptibles de bénéficier du PPRE de passage, pour éclairer la discussion.

Eric JUNCA